initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

UNE VOIX DIFFÉRENTE *au Sénat*

Numéro **102** - JANVIER 2017

En 2017, rassemblons-nous pour abroger la loi Travail !

LA POSTE SOUS PROTECTION CITOYENNE

TRAVAIL LÉGISLATIF

L'austérité jusqu'au bout du quinquennat

IDÉES IDÉAL

Au Sénat, **le FN** à visage découvert

BLOC NOTES

Le TES
un megafichier digne d'Orwell

www.groupe-crc.org

Il faut suspendre la directive relative aux travailleurs détachés

Mme El Khomri, ministre du Travail est, avec sept autres ministres européens du travail, signataire d'une tribune appelant à ce que les travailleurs détachés puissent bénéficier d'une rémunération équivalant à celle des travailleurs du pays d'accueil. Dont acte ! Il aura fallu la vague populiste et la perspective des prochaines échéances électorales pour voir cette détermination affichée clairement et publiquement. Il eût peut-être mieux valu, en 2005, écouter les Français, qui, en refusant le traité constitutionnel, faisaient passer un message fort, celui de leur refus d'une Europe du dumping social. De fait, la directive européenne de 1996, objet d'une révision qui patine, organise, depuis des années, la mise en concurrence des peuples pour tirer les conquêtes sociales vers le bas, tout en opposant les travailleurs européens les uns aux autres. Le résultat, c'est l'explosion du nombre de travailleurs détachés : ceux-ci sont 2 millions en Europe. On en comptait 230 000 en France en 2014, chiffre qui a connu un bond de 25 % en 2015. Dans cette enceinte, les membres de notre groupe n'ont cessé de dénoncer les risques pour l'emploi et les conditions de travail dans notre pays et d'alerter sur ceux-ci. Mais nous refusons aussi de stigmatiser les travailleurs détachés, qui sont les premiers à subir des conditions de travail et de vie dégradées. Le Gouvernement semble à présent prendre position pour que les droits des travailleurs détachés soient ceux du pays d'accueil, comme mon collègue et ami Éric Bocquet l'avait déjà proposé dans un rapport sénatorial. L'interdiction du détachement en cascade est une priorité, mais elle nécessite un renforcement considérable des moyens de contrôle, avant et après le détachement. Madame la secrétaire d'État, que comptez-vous faire ? Comptez-vous vous donner les moyens de vos nouvelles ambitions affichées ? Enfin, parce qu'il ne s'agit pas d'attendre une nouvelle fois la Saint-Glinglin, il n'y a qu'une seule réponse efficace à ce vaste dumping social intra-européen : la suspension de la directive *« travailleurs détachés »*. Comptez-vous prendre cette décision ?

Michelle Demessine, question d'actualité au gouvernement, 15 décembre 2016.

Gélita Hoarau

Après la disparition de Paul Vergès, Gélita Hoarau est redevenue sénatrice et membre du groupe CRC le 13 novembre 2016, une fonction qu'elle avait déjà occupée entre février 2005 et septembre 2011.

Évelyne Rivollier

Le groupe CRC compte une nouvelle sénatrice en la personne d'Évelyne Rivollier, élue de la Loire, qui devient membre de la Haute Assemblée en remplacement de Jean-Claude Frécon, sénateur socialise décédé.

Bien sûr, il nous faut condamner l'attentat d'Istanbul, comme tous les autres, comme la tentative de coup d'État, avec la plus grande fermeté. Mais cela permet-il de justifier le déplacement forcé de 500 000 Kurdes turcs et la destruction ou confiscation de leurs biens, lesquels viennent d'être révélés par un rapport d'Amnesty International ? Cela permet-il d'accepter que 40 000 personnes aient été placées en détention, 1 125 associations, 35 hôpitaux, 15 universités, 19 syndicats et 934 écoles dissous ou fermés ? L'armée, l'éducation nationale et la justice sont particulièrement visées, et 80 000 fonctionnaires ont été suspendus ou révoqués, dont la moitié dans l'éducation nationale. Plusieurs députés et dirigeants du HDP, le parti démocratique des peuples, ont été emprisonnés ; 37 conseils municipaux, dont 26 dans des localités kurdes, administrés par le HDP ont été démis de leurs fonctions, les maires emprisonnés et remplacés par des administrations placées sous le contrôle de l'AKP. Plus de 2 700 mandats d'arrêt ont été émis à l'encontre de juges et de procureurs. La Turquie détient aujourd'hui le triste record mondial du nombre de journalistes poursuivis et emprisonnés.

Michel Billout, débat préalable au Conseil européen, 13 décembre 2016.

La surexposition des enfants à la publicité a des conséquences non négligeables sur leur santé, notamment en matière d'obésité, en raison de la surreprésentation des produits sucrés et gras. Si l'insertion obligatoire de bandeaux en bas des annonces ou de messages de prévention est une bonne chose, son impact est, on le sait, très limité. Vous l'aurez compris, mes chers collègues, nous approuvons la visée de cette proposition de loi. Toutefois, nous restons très dubitatifs quant à l'efficacité de son dispositif et aux conséquences de sa mise en œuvre. À notre sens, ce texte manque cruellement d'ambition, dans la mesure où il est prévu de limiter l'interdiction de la publicité dans les programmes jeunesse au seul service public audiovisuel. La mise en œuvre de ce dispositif risquerait par ailleurs d'avoir des effets négatifs, en creusant encore l'écart financier entre secteur public et secteur privé. France Télévisions a déjà perdu 746 millions d'euros entre 2009 et 2012, à la suite de la suppression de la publicité sur ses antennes après 20 heures.

Patrick Abate, suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique, 7 décembre 2016.

Dans cette page

Michelle **Demessine**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, a pour objet de lutter contre la consommation excessive de foncier agricole. Mais, dans nos territoires ruraux, c'est tout le contraire qui se passe. Nul ne conteste le bien-fondé des lois SRU, ALUR et Littoral. Mais pourquoi, au nom de la loi ALUR, interdire de construire dans les « dents creuses » des hameaux, terrains en friche, isolés entre des maisons existantes ? Lors d'une réunion avec la DREAL de Bretagne, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, j'ai pu mesurer le fossé entre, d'une part, les attentes de mesures concrètes des élus et des propriétaires de terrains et, d'autre part, le discours des représentants des services de l'État, bien loin de la réalité. Madame la ministre, des milliers de personnes sont concernées par cette dévalorisation de leurs propriétés. Je ne citerai qu'un exemple. À Kervignac, commune du Morbihan, environ 200 terrains sont concernés. Avec une moyenne de 500 mètres carrés par lot, cela fait plus de 10 hectares qui pourraient être déduits de l'étalement urbain, et donc rester en terres agricoles.

Michel Le Scouarnec, question d'actualité au gouvernement, 22 novembre 2016.

LES 21 MEMBRES DU GROUPE CRC : **Éliane ASSASSI,** sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; **Patrick ABATE,** sénateur de Moselle ; **Marie-France BEAUFILS,** sénatrice d'Indre-et-Loire ; **Michel BILLOUT,** sénateur de Seine-et-Marne ; **Éric BOCQUET,** sénateur du Nord ; **Jean-Pierre BOSINO,** sénateur de l'Oise ; **Laurence COHEN,** sénatrice du Val-de-Marne ; **Cécile CUKIERMAN,** sénatrice de la Loire ; **Annie DAVID,** sénatrice de l'Isère ; **Michelle DEMESSINE,** sénatrice du Nord ; **Évelyne DIDIER,** sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; **Christian FAVIER,** sénateur du Val-de-Marne ; **Thierry FOUCAUD,** sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; **Brigitte GONTHIER-MAURIN,** sénatrice des Hauts-de-Seine ; **Gélita HOARAU,** sénatrice de La Réunion ; **Pierre LAURENT,** sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; **Michel LE SCOUARNEC,** sénateur du Morbihan ; **Christine PRUNAUD,** sénatrice des Côtes-d'Armor ; **Évelyne RIVOLLIER ,** sénatrice de La Loire ; **Bernard VERA,** sénateur de l'Essonne ; **Dominique WATRIN,** sénateur du Pas-de-Calais.

Journal du groupe communiste républicain et citoyen. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.groupe-crc.org / crc@senat.fr
Directeur de la publication : **Marc Hainigue.** Rédaction en chef et conception : **Emmanuel Raynal.** Création graphique et mise en page : **Mustapha Boutadjine.** ISSN : 1962-5766.

Imprimerie **LNI**, entreprise certifié PEFC et Imprim'vert. 295, avenue Laurent Cely, 92635 Gennevilliers cedex. Tél. : 01 40 85 74 85

À NOTRE *AVIS*

Par **THIERRY FOUCAUD,** sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat.

L'austérité jusqu'au bout

Le débat budgétaire n'a pas eu lieu au Sénat cette année. La droite y a coupé court en adoptant d'emblée une motion de procédure. Avec mes amis du groupe CRC, nous avons dénoncé cette posture d'une droite qui ne voulait pas dévoiler son impréparation comme le montrent aujourd'hui les tergiversations libérales du candidat Fillon. À la vérité, la querelle des gestionnaires au fil de l'eau et des comptables au moment *« T »* n'est, une fois encore, qu'un des aspects de la situation. La persistance d'un haut niveau de chômage dans notre pays et le développement d'une pauvreté multiforme touchant les villes comme les campagnes, qui conduit au déclassement social de plus en plus de salariés et d'employés, victimes, notamment, de la spéculation immobilière et de la modération salariale, tout cela atteste l'incapacité des politiques de rigueur et d'austérité à atteindre les objectifs assignés.

Les rendez-vous ont été manqués durant les quatre années et demie qui viennent de s'écouler. En 2012, la légitimité politique existait pour renégocier le contenu et les objectifs du traité budgétaire européen comme pour mener en France une authentique réforme fiscale. Au lieu de quoi, nous avons accepté la férule du docteur Schaüble, et la réforme fiscale s'est noyée dans la mise en place du CICE, la hausse de la TVA et celle des impôts locaux, dès lors que les dotations aux collectivités territoriales étaient réduites. Avec cette loi de finances, nous aurions préféré, bien entendu, que le débat ait lieu. Ne serait-ce que pour que, devant l'opinion, attentive à nos travaux, des positions soient prises sur les grandes questions relatives aux finances publiques. S'agissant de la fiscalité des entreprises comme des prélèvements sociaux les concernant, il est plus que temps de sortir de cette solidarité fiscale à l'envers qui fait payer plus les petites entreprises et moins les entreprises les plus importantes.

De fait, ce sont les grands groupes qui tirent pleinement parti des effets du CICE, du régime des groupes, de la consolidation des résultats, de l'optimisation du crédit d'impôt recherche, du suramortissement des équipements et de toutes les mesures prises depuis des dizaines d'années au nom du soutien à l'emploi et à l'investissement, toutes mesures qui auront surtout soutenu les profits et les dividendes. Les quinze premières années du siècle ont été marquées par un accroissement sensible des inégalités sociales, source de dépenses d'accompagnement et de pertes de recettes fiscales. Comment pourrait-il en être autrement, puisque des mesures d'allégement ont été consenties sur la durée aux détenteurs de patrimoine – contribuables à l'ISF ou non, généreux donateurs – et qu'une partie des politiques sociales consiste dans notre pays à maintenir certaines populations dans l'assistanat, à travers des stages de formation à visée statistique et la distribution de prestations sociales sous conditions ? Pendant ce temps-là, la fiscalité indirecte se porte au mieux, avec un niveau de TVA jamais atteint, des taxes sur les carburants de plus en plus lourdes, partagées pour financer des politiques sociales, et une fiscalité écologique qui commence à prendre du volume, utilisée qu'elle est en remplacement d'autres prélèvements fondés sur d'autres assiettes. La réforme fiscale que nous appelons de nos vœux vise clairement à inverser l'ordre des priorités et à combiner justice sociale et efficacité économique. Beaucoup d'élus ont constaté la baisse considérable des moyens des collectivités territoriales alors que les exigences ont crû tout aussi considérablement. Les maires en particulier du fait de leur proximité sont bien souvent le dernier recours de nos concitoyennes et concitoyens en urgence sociale. Les choix budgétaires du quinquennat ont rendu la tâche des élus locaux extrêmement difficile. Une grande majorité de notre peuple souffre, est inquiète, regarde avec effarement la violence du monde et s'interroge sur l'avenir.

Cette grande majorité, elle ne supporte plus les inégalités croissantes, la richesse indécente qui s'étale, comme ces 500 familles les plus riches dont le patrimoine a cru de 25 % en cinq ans, elle ne supporte plus l'entre-soi des puissants, des financiers et leurs représentants politiques. Cette grande majorité a été révulsée par l'absence de sanction contre Christine Lagarde qui a *« négligé »* de surveiller 400 millions d'euros, deux fois le budget des restos du cœur et leurs 20 millions de repas ! La droite est aux aguets. Elle espère avec Fillon profiter de la déception et de la colère. Mais elle pense déjà à convaincre que son programme thatchérien d'un autre âge de destruction massive de l'emploi public, de casse de la sécurité sociale en un mot d'achèvement de l'État providence et de la dépense publique solidaire. La suppression de 500 000 emplois de fonctionnaires et l'annonce de la véritable privatisation de l'accès aux soins sont les aspects les plus visibles de cette hystérie conservatrice qui n'a rien d'une révolution, mais bien d'une restauration de la loi d'airain qui prévalait au XIXe siècle. Les sénateurs du groupe CRC entament cette année avec détermination pour porter d'autres choix de rupture avec l'ordre libéral. Ne lâchons rien.

SOMMAIRE

TRAVAIL *LÉGISLATIF*

Pas de progrès social sans abrogation de la loi Travail. Page 4

Transport scolaire : l'absurdité de la loi NOTRe

Jeu de dupes budgétaire

Non, la sécurité sociale n'est pas sauvée

L'acte II de la loi Montagne attendra encore

Le péché originel du quinquennat

DISPARITION

Relire Paul Vergès pour lui rendre hommage. Page 11

IDÉES *IDÉAL*

Le vrai visage du FN au Sénat. Page 12

Pour une autre politique ferroviaire

Quand Macron sévit à Lannion

BLOC *NOTES*

La Poste sous protection citoyenne. Page 14

Le fichier TES ou le cauchemar de « 1984 »

Un effort indispensable en faveur de l'enseignement supérieur

Égalité réelle en outre-mer ?

Les élus du groupe CRC proposent d'abroger purement et simplement la loi de Myriam El Khomri. Sa mise en application progressive, au début de cette année 2017, ne la rend pas plus acceptable. Au contraire !

Pas de progrès social sans abrogation de la **loi Travail**

Le débat ne s'est toujours pas refermé, la colère et le refus sont toujours là. Cinq mois après la promulgation de la loi Travail et la publication de ses premiers décrets, une majorité de Français continue de rejeter ce bouleversement rétrograde des relations entre employeurs et salariés. La question est si vive qu'elle a même fini par s'immiscer dans le débat de l'élection présidentielle. Étape supplémentaire, le Sénat se prononce le 11 janvier sur la proposition de loi abrogeant le texte de Myriam El Khomri déposée par les élus du groupe CRC et discutée dans leur *« niche »* parlementaire. Avec pour objectif que la controverse et la mobilisation se poursuivent, et que chacun sur l'échiquier politique soit mis devant ses responsabilités. *« Nous avons encore tous en tête la très large mobilisation citoyenne qui avait accompagné chacune des étapes de l'examen de cette loi Travail,* rappelle Dominique Watrin, rapporteur pour le groupe CRC. *Cette opposition n'a jamais faibli, et reste aujourd'hui encore très vive. Notre proposition vise à l'abroger et exprime le rejet total de ses orientations libérales, qui remettent en cause les droits fondamentaux des salariés. Sa mise en œuvre ne l'a pas rendue plus acceptable, bien au contraire, ainsi que le démontrent ses premières mesures d'application. »* Dans un communiqué daté du 6 décembre 2016, alors qu'ils venaient de déposer officiellement leur demande, les sénateurs communistes soulignaient déjà l'importance de cette abrogation. *« Cette loi de casse du droit du travail, cette loi de soumission aux desideratas du Medef est l'un des points clef du bilan de François Hollande et de son premier ministre Manuel Valls. Elle figure au tableau du déshonneur de ce quinquennat aux côtés de la loi Macron, du CICE, de la ratification du Traité budgétaire ou du projet de déchéance de la nationalité. L'heure est, à la veille d'importantes échéances électorales, au projet, au choix de société. Les sénatrices et les sénateurs du groupe CRC estiment que l'abrogation de cette loi travail constituerait un marqueur essentiel de rupture avec la démarche libérale qui a prévalu ces dernières années. »* Avec l'inversion de la hiérarchie des normes qui accorde la primauté de l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branches, la loi Travail fait voler en éclats le socle commun mis en place par le Code du travail après des décennies de luttes sociales. Elle affaiblit la position des travailleuses et des travailleurs face au patronat, et elle accélère le mouvement de dumping social en Europe, que rejettent d'ailleurs aussi les dirigeants des petites et moyennes entreprises. Non, le progrès social ne consiste pas à imposer un droit social par entreprise, à flexibiliser les règles de licenciement, à permettre les licenciements économiques à partir d'une baisse du chiffre d'affaire d'un semestre. *« Pour notre part, indiquent les membres du groupe CRC, nous continuons de défendre une politique ambitieuse en faveur d'un code du travail du XXIe siècle qui prenne en considération les nouvelles formes d'organisation du travail et les évolutions technologiques, pour accorder de nouveaux droits d'intervention des salariés et de leurs représentants dans les entreprises, réduire le temps de travail à 32 heures pour créer massivement de l'emploi et améliorer les conditions de travail, promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est dans le développement des droits économiques, culturels, syndicaux, coopératifs et sociaux que l'on tracera le chemin d'une société et d'une économie efficace au service de tous. » « Il aurait été possible,* abonde Dominique Watrin, *de dessiner les contours d'un nouveau Code du travail, rénové et simplifié, répondant aux évolutions technologiques, économiques et sociales, tout en rétablissant et étendant les protections des salariés et leur pouvoir d'intervention. Ce n'est manifestement pas la voie qui a été choisie par le Gouvernement, bien au contraire. Nos concitoyens n'attendent pas du législateur qu'il démantèle notre modèle social, fruit des luttes passées et garant de la cohésion nationale, mais qu'il assure sa préservation et son développement. »* C'est précisément l'ambition des parlementaires communistes et du Front de gauche.

DR

Dans ces pages

Dominique **Watrin**

Champagne pour le patronat !

Une réorganisation de l'entreprise nécessaire à sa compétitivité, une baisse de commandes ou du chiffre d'affaires sur une durée définie en fonction de sa taille : voilà des motifs permettant désormais de licencier. Il suffit, pour les entreprises de moins de onze salariés, d'un trimestre de baisse* « significative des commandes ou du chiffre d'affaires », *de* « pertes d'exploitation », *ou encore d'une* « dégradation de la trésorerie ». *La règle est portée à deux trimestres pour les sociétés de moins de 50 employés, trois trimestres consécutifs pour les entreprises de moins de 300 employés, et à quatre trimestres consécutifs pour les plus grandes. Elle est de toute façon si vague que les employeurs pourront y recourir selon leur bon vouloir. Un joli cadeau de Noël pour le Medef.

5 bonnes raisons de la jeter aux oubliettes

Dans la présentation de son rapport, Dominique Watrin revient sur les reculs de la loi El Khomri.

1 Profondément antidémocratique

Sur la forme, le Gouvernement a fait le choix d'ignorer la loi « Larcher », en élaborant son projet de loi sans concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et en sélectionnant des interlocuteurs privilégiés. Au terme d'un raisonnement pour le moins surprenant, le Conseil d'État a pourtant estimé que le Gouvernement avait respecté sinon la lettre, du moins l'esprit de l'article L. 1 du Code du travail. Ce blanc-seing ne saurait toutefois masquer le grave défaut de concertation dont pâtit ce texte. Ce manque de considération à l'égard des partenaires sociaux s'est accompagné d'un passage en force à l'Assemblée nationale avec l'engagement à deux reprises de sa responsabilité par le Gouvernement, incapable de s'appuyer sur une majorité unie pour faire adopter le texte. Quelle ironie d'entendre aujourd'hui le promoteur de ce procédé autoritaire, Manuel Valls, appeler à l'abolition du 49-3 ! Étrangeté parlementaire : contrairement aux députés, tous les groupes politiques au Sénat ont eu en effet l'occasion d'exprimer leurs points de vue tant en commission que pendant les deux semaines de débat en séance publique. L'occasion de vérifier l'accord de fond entre la droite et le gouvernement sur le sujet, et pour le groupe CRC de mener une bataille parlementaire de longue haleine, rythmée et nourrie par la mobilisation populaire. Enfin et ce n'est pas le moindre des dénis démocratiques, le gouvernement a systématiquement refusé d'entendre les syndicats, les millions de manifestants et la majorité des Français qui se sont opposés à la loi et qui n'en veulent toujours pas.

2 Une régression sociale inédite

La loi Travail engage une refonte de code du travail qui consacre la suppression du principe de faveur, qui était pourtant l'un des fondements de notre droit du travail, et l'inversion de la hiérarchie des normes. Pendant longtemps, la négociation collective ne pouvait modifier les règles du droit du travail que dans un sens plus favorable aux salariés. Dans le prolongement de la loi du 4 mai 2004, de nombreux textes défendus aussi bien par des gouvernements de droite que de gauche ont cependant remis en cause ce principe. La loi Travail théorise et élargit de fait ce recul en mettant en place une nouvelle organisation du droit du travail qui distingue les dispositions légales définissant l'ordre public, celles relevant de la négociation collective et celles s'appliquant à titre supplétif en l'absence d'accord. Sur nombre de sujets, le texte de loi donne la primauté à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, répondant ainsi à l'une des demandes phares du Medef. Les salariés sont abandonnés à leur sort face à l'employeur, qui voit s'étendre le champ de ses moyens de pression pour augmenter ses profits au détriment de leurs conditions de travail et de leur santé. L'application de cette nouvelle architecture aux dispositions relatives à la durée du travail et aux congés par l'article 8 du texte donne déjà un avant-goût du code du travail de demain et aggrave la situation issue de la loi du 20 août 2008. Et ce ne sont pas les mesures précisant la composition de la future commission des experts chargée de refonder le Code du travail qui rassureront les syndicats de salariés : elles les marginalisent. Désormais, le cadre protecteur et harmonisé de la branche ne s'applique plus, en cas d'accord d'entreprise, pour le taux de majoration des heures supplémentaires, qui peut être abaissé à 10 %. En outre, un accord de branche ne peut désormais plus empêcher le dépassement temporaire de la durée maximale hebdomadaire de travail de jour comme de nuit. C'est mal connaître la réalité des relations sociales

DR

dans la plupart des entreprises françaises aujourd'hui et le vécu des salariés et de leurs représentants que d'espérer que cette inversion de la hiérarchie des normes leur sera favorable. En effet, le lien de subordination qu'ils entretiennent avec l'employeur et son pouvoir de sanction rendent fictive l'équité entre les parties amenées à négocier en entreprise.

3 Les syndicats contournés

Malgré quelques mesures techniques et de portée limitée qui vont dans le bon sens, notamment en matière de formation, la légitimité de l'action syndicale est affaiblie par la possibilité pour des organisations minoritaires d'obtenir l'organisation d'un référendum d'entreprise afin de valider un accord rejeté par les syndicats majoritaires. Qui peut croire sérieusement que l'on renforcera le dialogue social en opposant les salariés à ces derniers, en jouant la carte de la division et de la défiance au sein des entreprises ? Sous couvert d'une idée qui peut apparaître séduisante de prime abord, le gouvernement ne fait avec cette disposition que renforcer le pouvoir patronal en jouant la carte de la division des salariés. Un principe aussi vieux que l'exploitation capitaliste.

4 Les licenciements facilités

Reprenant la philosophie des accords de compétitivité défendus par la précédente majorité présidentielle tout en supprimant les nombreuses protections encadrant le recours aux accords de maintien de l'emploi créés par la loi du 14 juin 2013, les nouveaux accords de préservation ou de développement de l'emploi constituent un outil de dérégulation sociale sans précédent. Ils peuvent en effet obliger les salariés à travailler plus sans gagner plus, et exposent ceux qui les refusent à un licenciement que la loi ne qualifie plus d'économique pour ne pas leur appliquer les mesures protectrices qui en découlent. Le Gouvernement rétorque que seuls des syndicats majoritaires pourront signer ces accords, mais comment garantir un rapport de force équilibré quand un employeur fait du chantage à l'emploi ? La loi a également facilité le recours aux licenciements économiques en définissant les situations dans lesquelles des difficultés économiques sont présumées constituer des causes réelles et sérieuses de licenciement. Ainsi, depuis le 1er décembre dernier, dans une entreprise employant plus de trois cents salariés, un employeur peut procéder à des licenciements économiques dès lors qu'il constate une baisse significative de son carnet de commandes ou de son chiffre d'affaires. Dans ces conditions, comment éviter que des groupes n'organisent artificiellement des difficultés économiques dans une entité jugée peu rentable pour ensuite justifier des licenciements ? Jusqu'à présent, les juges examinaient l'ensemble des données d'une société et le contexte du marché pour évaluer ses difficultés économiques. La pierre angulaire de leur appréciation était le résultat net, et il n'était pas légitime qu'une entreprise faisant des bénéfices licencie pour motif économique. Ce n'est plus le cas désormais.

5 La médecine du travail en berne

L'universalité de la visite d'aptitude à l'embauche a vécu. Depuis le 1er janvier, les salariés ne bénéficieront plus que d'une simple visite d'information et de prévention effectuée après leur embauche par un professionnel de santé membre de l'équipe pluridisciplinaire, qui peut être notamment un infirmier. Le principe de visites périodiques tous les vingt-quatre mois est lui aussi supprimé. Ces dispositions éloigneront définitivement les salariés de la médecine du travail. Elles entérinent le principe d'un suivi médical à plusieurs vitesses, car la périodicité des visites dépendra de la décision individuelle de chaque médecin. Malheureusement, les mesures d'application envisagées par le Gouvernement confirment ces craintes. Le projet de décret présenté aux partenaires sociaux porte en effet à cinq ans le délai maximal qui doit s'écouler entre deux visites médicales périodiques. Pour les salariés qui feront l'objet d'un suivi individuel renforcé, ce délai est fixé à quatre ans. Il sera de trois ans pour les travailleurs mineurs, les travailleurs de nuit et les travailleurs handicapés. Le Gouvernement prétend adapter sa stratégie à la diminution continue des effectifs de médecins du travail, à laquelle il se résigne trop facilement. En réalité, la voie qu'il choisit conduira inévitablement à une sélection médicale de la main-d'œuvre, à rebours de toutes les actions si nécessaires de prévention en matière de santé au travail.

LE CHIFFRE

46 heures

C'est la moyenne hebdomadaire de travail, sur douze semaines, autorisée maintenant par accord d'entreprise, au lieu des 44 heures précédemment en vigueur.

Les transports scolaires égarés dans **la loi NOTRe**

En confiant les transports scolaires aux super-régions, la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République offre un nouveau marché alléchant à de grandes entreprises, au détriment des opérateurs locaux. Tout en désorganisant un système qui a fait ses preuves.

En confiant les transports scolaires aux super-régions, la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République offre un nouveau marché alléchant à de grandes entreprises, au détriment des opérateurs locaux. Tout en désorganisant un système qui a fait ses preuves. Le Sénat a adopté à l'unanimité, le 6 décembre, une proposition de loi tendant à clarifier les conditions de délégations de compétences en matière de transports scolaires. Présentée par Bruno Sido, et plusieurs de ses collègues LR et centriste, ce texte corrige une des nombreuses absurdités de la loi NOTRe qui a transféré aux régions la responsabilité des transports scolaires à partir de la rentrée scolaire 2017. Dans ce cadre, il est néanmoins prévu que celles-ci pourront déléguer cette compétence aux départements qui l'assumaient jusqu'à présent. Mais ces derniers ne pourront pas, comme cela était souvent le cas, déléguer à leur tour l'organisation de ces transports à des collectivités territoriales ou à des groupements de collectivités, ou bien encore à des personnes morales de droit public ou de droit privé. Avec cette proposition de loi, cette *« subdélégation »* redevient possible. Une mesure de bon sens, approuvée par les membres du groupe CRC, et qui permettra la reconduction de dispositifs pratiques, unanimement reconnus par les élus locaux, notamment en zone rurale ou de montagne. *« L'examen de ce texte démontre surtout l'absurdité du transfert de la compétence des transports scolaires des départements aux régions,* a souligné Christian Favier. *Il suffit de réfléchir cinq minutes sur cette question pour en mesurer l'incohérence. Prenons la situation d'une région XXL comme la Nouvelle-Aquitaine : comment, dans un territoire dont la superficie égale quasiment celle du Portugal, pourrions-nous organiser dans des conditions satisfaisantes un ramassage scolaire qui se gère, on le sait, au plus près des habitants, village par village ? Il s'agit d'un véritable travail de dentelle ! On comprend aisément que la quasi-totalité des conseils départementaux ait fait le choix de déléguer cette compétence aux structures communales, intercommunales et associatives, choix désormais interdit par la nouvelle loi. Je ne peux m'empêcher de penser que ce transfert de compétences a d'abord été pensé dans l'intérêt financier des grandes sociétés privées de transport, qui ne refuseront certainement pas des marchés publics à l'échelle des nouvelles grandes régions, et au détriment de la prise en compte des besoins réels des élèves et de leurs familles, sans réelle concertation et au préjudice des petits transporteurs locaux. Je veux en outre vous mettre en garde sur un autre aspect : le transfert de compétences des départements vers les régions pourrait représenter un recul social. En effet, nombre de départements avaient, notamment sur l'initiative des élus communistes, mis en place une gratuité des transports scolaires permettant d'élargir le droit à l'éducation gratuite au-delà de la frontière de l'école. Ces politiques de progrès pourraient aujourd'hui être remises en cause. »* Jusqu'à présent, 83 départements délèguent la compétence des transports scolaires à 3 345 autorités organisatrices de second rang, pour la plupart des communes et des intercommunalités, pour accompagner, chaque matin, près de trois millions d'élèves sur le chemin de l'école. Bienvenue, répondant à la demande des élus, la disposition adoptée par le Sénat n'en reste pas moins un simple correctif, qui n'efface pas la nocivité profonde de cette Nouvelle organisation territoriale de la République. *« Les dispositifs technocratiques mis en place ces dernières années ne résistent décidément pas à la réalité du terrain,* a rappelé à ce propos le sénateur et président du Conseil départemental du Val-de-Marne. *Les grands discours sur la rationalisation, le regroupement des compétences au nom de l'austérité ou de la simplification n'auront été qu'au service de dogmes idéologiques incompatibles avec les besoins des territoires. La loi NOTRe et le transfert de la compétence des transports scolaires des départements aux régions en constituent le parfait exemple. Chacun sait ici combien notre groupe a combattu cette réforme, qui tourne le dos aux attentes d'une large majorité d'élus. Comme ils l'avaient exprimé à l'automne 2012 aux états généraux de la démocratie territoriale, qui se tenait ici même au Sénat, ces derniers aspiraient à une véritable loi de décentralisation consacrant un service public du XXIe siècle et non à une transcription technocratique de directives supranationales dictées par Bruxelles. »*

Dans ces pages

Christian **Favier**

Marie-France **Beaufils**

Éric **Bocquet**

Brigitte **Gonthier-Maurin**

Le gouvernement refuse un débat sur **l'industrie**

Toujours aucune réponse. Le 26 septembre 2016, Éliane Assassi s'est adressée à Manuel Valls, alors Premier ministre, pour lui demander d'organiser au Sénat un débat sur l'avenir industriel du pays. Bien le moins, alors que l'annonce de la fermeture de l'usine historique d'Alstom à Belfort sonnait comme un coup de tonnerre dans le ciel de l'emploi. Depuis, la mobilisation a permis de préserver le site. Mais la longue complainte des suppressions de postes s'est poursuivie. Sans que le gouvernement daigne accéder à la demande de la présidente du groupe CRC. Le 1er décembre, Thierry Foucaud est donc revenu à la charge lors d'une séance de questions d'actualité. *« Il ne se passe pas une semaine en France sans que l'on annonce la fermeture de sites ou d'entreprises. À cette litanie dramatique s'ajoute aujourd'hui Airbus, avec la suppression de 1 164 postes, malgré, vous le savez, un carnet de commandes record et de larges bénéfices. Lorsque les entreprises se portent bien, elles sont bradées aux capitaux étrangers, comme Technip, fleuron de notre industrie parapétrolière. Pourtant, ces entreprises ont reçu des milliards d'euros d'aides : mesures fiscales dérogatoires, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, exonérations de cotisations sociales, chômage partiel, etc. La destruction d'emplois ne cesse de progresser, et le solde reste largement négatif, quoi que vous disiez. Ainsi, quand l'État n'est pas spectateur, il devient acteur et finance la disparition des secteurs stratégiques et la destruction de l'emploi : Areva, Goodyear, Continental, Vallourec-Ascometal, Alstom, Petroplus, toutes ces entreprises ont également reçu de l'argent public sans aucune évaluation ni contrepartie. Il n'est pas crédible d'affirmer lutter contre le chômage en bradant notre industrie à des capitaux étrangers. D'autres choix sont possibles. C'est pourquoi nous avons, à deux reprises, demandé l'organisation d'un débat au Sénat sur la situation de l'industrie dans notre pays. Voici les courriers que nous vous avons adressés. Or nous n'avons reçu pour réponse que votre silence ! Quand allez-vous inscrire ce débat à l'ordre du jour des travaux de notre assemblée ? »* On ne le sait malheureusement toujours pas, Christian Eckert ne prenant pas la peine, dans sa réponse, d'aborder le sujet. En revanche, le secrétaire d'État chargé du budget s'est félicité de la baisse du coût du travail permise par le CICE et le pacte de responsabilité et de solidarité, assurant que le gouvernement restait *« vigilant et attentif en ce qui concerne l'accompagnement des salariés et les conséquences de ces restructurations industrielles ».* Réplique de Thierry Foucaud : *« Monsieur le secrétaire d'État, comme d'habitude, vous n'avez pas répondu à ma question. Nous vous demandons un débat, nous vous avons envoyé des courriers, restés sans réponse, et une fois de plus, vous en faites abstraction. Droit dans vos bottes, vous nous dites que tout va bien en France, que l'industrie se porte bien, alors que, tous les jours des entreprises licencient ou vont à l'étranger. »*

Jeu de dupes **budgétaire**

Motion de procédure d'un côté, déclarations offusquées de l'autre. Mais entre le gouvernement et la droite sénatoriale, on s'accorde pour trouver des vertus à l'austérité et à la réduction de la dépense publique.

Trois petits jours de débat et puis s'en va. L'examen, à la fin du mois de novembre, par le Sénat du projet de loi de finances pour 2017 a tourné court. La raison ? Le vote par la majorité sénatoriale d'une question préalable rejetant dans son ensemble la partie recette du budget et mettant ainsi un terme prématuré à la discussion. Pour cette majorité, il n'y avait pas lieu de débattre d'un *« budget électoraliste »* et *« insincère »*. Des arguments qui ne sont pas forcément dénoués de fondement, mais qui peinent à masquer les véritables raisons de la manœuvre. *« Mesdames, messieurs de la majorité sénatoriale, la vérité est sans doute ailleurs, en l'occurrence du côté des primaires de la droite et du centre,* a lancé Éliane Assassi à l'adresse des intéressés. *Nous y voyons la volonté manifeste de masquer vos débats internes. Je le dis d'emblée, nous réprouvons cette démarche, en raison non pas de l'utilisation d'une procédure à la disposition de tout parlementaire, mais de l'absence totale de motivation cohérente, crédible, à l'appui du recours à cette procédure. Nous désapprouvons une posture politicienne qui permet d'éluder une absence de désaccord frontal avec les choix budgétaires du président Hollande et de ses gouvernements depuis 2012. En effet, ce projet de loi de finances, le dernier du quinquennat, conclut cinq années d'un changement qui n'a pas eu lieu — ou plutôt qui a eu lieu, mais certainement pas dans le sens voulu par les électeurs du 6 mai 2012… »* De leur côté, les sénateurs socialistes se sont bruyamment offusqués de l'opération, y voyant un *« simulacre »* et *« une mascarade parlementaire »*. Là non plus, l'analyse n'est pas forcément erronée. Les élus PS oublient cependant de remercier leurs collègues LR et centristes : l'absence de débat leur a évité de devoir défendre un nouveau budget d'austérité. Un budget pour l'essentiel dans le prolongement de ceux qui ont été élaborés depuis 2012 : dogme de la réduction des dépenses, maintien et même progression du CICE, nouvelle réduction de l'impôt sur les sociétés, instauration du prélèvement à la source en 2018… Pas de quoi occulter la réduction de l'impôt d'une partie de la classe moyenne, matraquée durant les premières années du quinquennat, alors que les plus riches échappent toujours, par moult détours, à une imposition justement proportionnée. Résultat : les 500 familles les plus riches de France ont vu leur patrimoine augmenter de 25 % en cinq ans. Dans le même temps, le produit de la TVA, impôt le plus injuste par nature, a progressé de 133,4 à 149,4 milliards d'euros. Et le produit de l'impôt sur les sociétés s'est réduit, lui, au cours de la même période, de 40,8 à 29,4 milliards d'euros. Conclusion : c'est le consommateur pauvre qui paye l'addition. *« L'alternative que nous proposons à l'austérité prônée dans le projet de budget du gouvernement comme par les mesures d'une droite impatiente de reprendre le pouvoir, c'est la justice fiscale et des politiques publiques justes et progressistes, apportant des réponses à tous ceux qui se sentent exclus de notre société,* a plaidé a contrario Marie-France Beaufils. *Une vraie réforme fiscale pour le progrès social, c'est l'efficacité économique, avec la baisse de la TVA, le renforcement de l'égalité des entreprises face à l'impôt sur les sociétés, le rejet de l'incitation aux placements spéculatifs ; c'est la justice sociale, avec un barème de l'impôt sur le revenu plus progressif ; c'est la recherche du progrès social par le recul de la fiscalité indirecte et la progression de l'impôt direct. Mettons un terme à toutes ces mesures systématiques d'allégement, de dérogation et de traitement particulier, toujours au détriment des plus modestes de nos concitoyens, qui mettent ainsi en cause le principe d'égalité devant l'impôt ! Nous aurions voté contre ce nouveau budget d'austérité validé au préalable, sans hésitation par la Commission de Bruxelles, et nous rejetons catégoriquement la dérive ultra-libérale proposée aujourd'hui par la droite. »*

CONTRE LA PENSÉE UNIQUE

« Le service public, c'est le capital de ceux qui, justement, n'en ont pas. Le dogme libéral de la réduction de la dépense publique s'attaque donc au bien de tous ! C'est à partir de cette formule éclairante que nous souhaitons réhabiliter aujourd'hui encore le concept même de dépense publique. »

Thierry Foucaud, sénateur de Seine-Maritime

« Le CICE a surtout amélioré les marges des entreprises, et ce, sans discernement. Dispositif qui manque sa cible et ses objectifs ; contrôle a minima ; dispositif universel, donc aveugle, sans lien avec une stratégie nationale pour une politique industrielle : ce sont là tous les écueils que j'avais identifiés lors des travaux de la commission d'enquête sur la réalité du détournement du crédit d'impôt recherche de son objet et ses incidences sur la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays. »

Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine.

« Ce dernier budget de la législature entre dans la lignée de cinq années de réduction continue des moyens des collectivités territoriales et de leur capacité à répondre aux besoins des citoyens sur les territoires. On le sait, cette cure d'austérité, totalement contreproductive, pénalise tout particulièrement les départements. Avec 1,1 milliard d'euros en moins, ceux-ci doivent se préparer à une nouvelle diminution de 11 % de la DGF. À nos yeux, ce coup de massue supplémentaire, au moment où la précarité explose, est injustifiable. »

Christian Favier, sénateur et président du Conseil départemental du Val-de-Marne

« L'évasion fiscale coûte chaque année 1 000 milliards d'euros au sein de l'Union européenne. Ce montant, qui manque aux budgets des États, représente presque six fois le budget annuel de l'Union européenne. C'est autant d'argent qui pourrait servir pour une Europe solidaire, une Europe du progrès social. Nous avons tous entendu les discours très volontaristes de M. Juncker sur le sujet. Les révélations permises par les découvertes du lanceur d'alertes Antoine Deltour ont mis en évidence la faiblesse du taux d'imposition dont ont pu bénéficier les grands groupes : 2 % ou 3 %. Nous sommes très loin des 29 % qui sont censés être réclamés par l'administration du Grand-Duché. »

Éric Bocquet, sénateur du Nord.

Le groupe CRC a salué l'adoption de la proposition de loi visant à étendre le **délit d'entrave à l'IVG** au domaine numérique afin de mettre un terme aux activités de certains sites diffusant volontairement des informations tronquées ou fausses, et masquant la véritable identité de leurs auteurs. Au cours des débats, **Laurence Cohen** a souligné que la **constitutionnalisation** de ce droit à l'IVG permettrait de le garantir définitivement comme un **droit inaliénable des femmes.**

La sécurité sociale loin d'être sauvée

L'amélioration des comptes de la sécu se fait au détriment de l'accès aux soins pour tous.

En raison de l'adoption d'une motion de procédure par la majorité LR et centriste, le Sénat n'a pas débattu, en deuxième lecture, du budget de la sécurité sociale pour 2017. Motifs invoqués : prévisions budgétaires insincères et coupes financières insuffisantes. En fait, l'attitude de la majorité sénatoriale relève plus de la posture que de l'opposition de fond. *« La réalité est un accord idéologique entre la droite et le gouvernement pour imposer l'austérité aux personnels de santé dans le public et le privé, ainsi qu'aux patients, analysent les sénateurs communistes. Les désaccords se limitent en réalité au rythme des réductions financières, avec la majorité sénatoriale qui souhaite aller plus loin et plus vite dans les restrictions budgétaires. Notre groupe défend une politique aux antipodes de la conception marchande de la santé, une politique ambitieuse qui vise à défendre les principes de solidarité, d'universalité, et d'égalité. Une politique alternative qui mobilise les moyens financiers au profit de l'humain et non l'inverse. Notre objectif vise à assurer la prise en charge des frais de santé à 100 % par la sécurité sociale pour mettre un terme définitif aux renoncements aux soins en augmentant les recettes par une modulation des cotisations patronales selon les objectifs d'emplois et de salaires en lieu et place des exonérations des cotisations patronales et leur fiscalisation. »* Autant dire que les déclarations d'autosatisfaction de Marisol Touraine, expliquant à qui veut bien l'entendre que la sécu est sauvée, ne les ont pas convaincus. *« Nous avons fait entendre une voix originale en proposant, notamment, ces recettes nouvelles pour financer la prise en charge à 100 % des soins par la sécurité sociale,* a rappelé Laurence Cohen le 22 novembre, jour du vote de ce PLFSS en première lecture. *Nous sommes intervenus pour dénoncer le prolongement du pacte de responsabilité et de solidarité ainsi que les exonérations de cotisation accordées aux entreprises, qui font perdre 20 milliards d'euros de recettes par an. Pourquoi refuser de voir que le fondement même de notre système de sécurité sociale, reposant sur les cotisations des salariés et des employeurs, est de plus en plus fragilisé par ces exonérations, si ce n'est pour démanteler notre système de protection sociale en le livrant au système assurantiel ? Alors oui, les comptes de la sécurité sociale peuvent être amenés à l'équilibre, mais pas comme cela ! Pas au détriment de l'accès aux soins pour toutes et tous, ni au détriment des conditions d'exercice des professionnels de santé des secteurs public et privé. »*

Dans ces pages

Laurence **Cohen**

Cécile **Cukierman**

Annie **David**

Michel **Le Scouarnec**

DR

DR

Un état d'urgence **injustifié**

306 voix pour, 28 voix contre, dont celles des vingt élus du groupe CRC : le Sénat a approuvé, le 15 décembre dernier, à une très large majorité la nouvelle et cinquième prorogation de l'état d'urgence, désormais en vigueur jusqu'au 15 juillet. Une prorogation que la lutte contre le terrorisme ne peut pas justifier, a notamment plaidé Éliane Assassi pour expliquer le vote négatif des élus communistes. *« Cette prorogation participe d'un affichage politique indigne, au regard des violations des droits individuels qu'elle engendre.* Comme le soulignent Dominique Raimbourg et Jean-Frédéric Poisson dans leur rapport sur le contrôle parlementaire de l'état d'urgence, *ce sont généralement les mesures de droit commun, c'est-à-dire d'enquête et de procédures judiciaires, qui sont les plus efficaces. La multiplication des lois sécuritaires, et notamment la loi du 3 juin 2016 qui a fortement renforcé le pouvoir administratif sur le pouvoir judiciaire en matière de fouilles, de perquisitions et d'assignations à résidence, permet amplement de se passer de cette cinquième prorogation. Cette loi établit déjà un état d'urgence permanent de fait. Alors, pourquoi conserver ce régime d'état d'urgence ? Ne serait-ce pas pour son article 8, qui permet aux préfets ou au ministre de l'Intérieur d'interdire, "à titre général ou particulier, les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre" ? Le fait est, monsieur le ministre, que le maintien de l'état d'urgence sert désormais d'autres fins que la lutte contre le terrorisme. Depuis juillet 2016, ce ne sont pas moins de 26 décisions préfectorales d'interdiction de cortèges, de défilés et de rassemblements qui ont été prises. »*

L'acte II de la **loi Montagne** attendra

Sans moyens nouveaux, sans souffle et sans vision à long terme, le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ne répond pas suffisamment aux besoins spécifiques de ces territoires.

Attendu par les élus et les populations, présenté comme le digne successeur de la grande loi de janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montage a été adopté par le Sénat à l'unanimité le 14 décembre 2016. Mais sans grand enthousiasme, notamment sur les bancs des élus du groupe CRC, du fait d'un manque d'ambition manifeste et d'une absence tout aussi criante de moyens. L'enjeu est de taille : la montagne, c'est 15 % du territoire national, 10 millions de personnes, 6 000 communes, neuf massifs. Ces territoires sont frappés par des contraintes importantes, liées à l'altitude, à la pente, au climat et à la faible densité de population. Mais ces territoires d'exception sont aussi un atout indéniable en matière de culture, de biodiversité, de savoir-faire. Une attention particulière doit donc leur être portée. *« Ces spécificités ont conduit le législateur, en 1985, à produire une loi fondatrice pour ces territoires de montagne. Trente ans plus tard, beaucoup appelaient de leurs vœux une nouvelle loi, un acte II,* a rappelé Cécile Cukierman. *Répondant favorablement à cette demande légitime, le Gouvernement a suscité beaucoup d'espoir chez les élus et les habitants. En effet, trente ans après l'adoption de la loi Montagne, il convenait de repenser les politiques nationales liées à la montagne au regard des enjeux présents et à venir. Je pense, par exemple, à l'enjeu climatique, de plus en plus pressant, aux besoins numériques nouveaux, à l'architecture institutionnelle, qui a été bouleversée et qui*

DR

rend plus difficile aujourd'hui l'action des élus de montagne ; il nous convient donc de l'adapter. Je pense aussi à la nécessité de continuer l'effort d'enrayement du dépeuplement, notamment dans un certain nombre de territoires. Malheureusement, malgré cet effort indéniable, ce projet de loi ne peut, à nos yeux, être qualifié d'"acte II de la loi Montagne". Il lui manque du souffle et une vision à long terme. En l'état, l'objet de ce texte est simplement de dépoussiérer et de remettre à niveau la loi de 1985. C'était nécessaire, mais le résultat reste décevant par rapport aux espoirs soulevés. Sur le fond, ce texte est appréhendé de manière ambiguë : comme je l'ai souligné, il est accueilli positivement, mais il donne également le sentiment de ne pas répondre à tous les enjeux. Ainsi, de nombreux élus de montagne ont l'impression qu'il a été façonné sur mesure pour les grandes stations, n'appréhendant la montagne que comme le support d'une industrie du tourisme, et non comme un lieu de vie permanent. Dans ce cadre, si ce texte comporte de véritables avancées, notamment pour les saisonniers – ces avancées étaient attendues –, et pose la question des infrastructures touristiques, il se révèle assez faible sur la question du tourisme social et durable. » Trop incantatoire, pas assez concrète, la loi contient cependant quelques dispositions positives comme le renforcement de la lutte contre les zones blanches de téléphonie mobile, l'incitation à l'installation de médecins de montagne, de meilleurs logements pour les travailleurs saisonniers... Ce dont s'est félicitée Annie David : *« Le texte sort tout de même enrichi des travaux du Sénat, non seulement grâce à l'adoption d'un certain nombre d'amendements du groupe CRC, ce dont nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir, mais aussi grâce à un véritable travail constructif, qui a permis de prendre réellement en compte les spécificités de nos territoires de montagne. Mes chers collègues, je voudrais à cet instant vous faire remarquer que les débats ont confirmé ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années, à savoir que les lois NOTRe et MAPTAM ne peuvent répondre aux particularités de nos zones de montagne. Aujourd'hui, instruits par l'expérience, des parlementaires de sensibilités différentes ont choisi de remettre en cause certains transferts de compétences. C'est notamment le cas de la compétence tourisme, que nos débats ont mise en exergue. »*

Les normes doivent favoriser notre agriculture

La droite sénatoriale vient d'identifier les causes de la crise agricole. On pensait, naïfs que nous étions, qu'il fallait chercher du côté de la concurrence débridée, de la grande distribution ou des multinationales agroalimentaires. Et bien nous avions tout faux. Ce qui fait péricliter nos exploitations et déprimer nos agriculteurs porte un nom : la norme. Trop de normes tuent l'agriculture, c'est bien connu. Il faut donc simplifier, comme le demande une proposition de résolution adoptée par la majorité sénatoriale le 6 décembre à l'initiative d'un élu centriste et d'un élu LR. Simplifier ? Cela peut être parfois nécessaire, a admis Michel Le Scouarnec. Mais ce n'est pas cela qui règlera les maux de notre agriculture, surtout quand la « simplification » masque un recul des protections : « Le thème de la prolifération normative et de la nécessité d'une simplification n'est pas propre à l'agriculture, mais il est souvent utilisé, tant cette prolifération est impopulaire et rejetée par une partie des producteurs, qui expriment souvent un certain ras-le-bol. Il est vrai que les contraintes sanitaires et environnementales en matière agricole, ainsi que l'exigence de transparence des consommateurs, ont conduit à une multiplication normative ces vingt dernières années, sans compter l'inflation réglementaire européenne. Cela est une réalité que nous ne pouvons nier. Il est toutefois essentiel de rappeler que les normes sont là pour protéger l'agriculteur comme le consommateur et qu'elles participent de la valorisation des produits, avec AOP, AOC et autres labels. Par ailleurs, comment ne pas voir le lien entre les normes et les profits exorbitants des multinationales, qui poussent à la consommation ? C'est aussi une réalité. De fait, les causes de la crise structurelle que traverse notre agriculture ont été largement identifiées, mais les gouvernements successifs ne veulent ni en prendre acte ni affronter Bruxelles, qui impose sa politique libérale, loin de nos territoires qui subissent sans pouvoir se faire entendre. Enfin, le diable se cache dans les détails. Sous couvert de bon sens, cette proposition de résolution, dans son exposé des motifs, remet en cause le principe de précaution, qui, à l'en croire, "conduit désormais à observer avec suspicion les développements de nouvelles activités et pratiques agricoles, ou encore la création ou l'agrandissement d'installations classées en élevage". Cela n'est pas acceptable, d'autant que de nombreux agriculteurs mobilisés contre le TAFTA ont souligné les risques de concurrence déloyale et de remise en cause de nos labels qualité du fait de l'affaiblissement potentiel de notre système de sécurité sanitaire et alimentaire ».

Éliane Assassi. *Sénatrice de Seine-Saint-Denis et présidente du groupe CRC.*

Le péché originel du quinquennat

Qu'avez-vous pensé du discours de politique générale prononcé par Bernard Cazeneuve ?

Éliane Assassi. J'ai été frappée d'emblée par le pari impossible tenté par le nouveau Premier ministre : celui d'écrire une nouvelle page du quinquennat, une page où chaque jour compte, où il pourrait remonter le cours du temps, rendre acceptable à notre peuple, et particulièrement à ceux qui l'ont porté au pouvoir, un bilan qu'ils n'acceptent pas, qu'ils rejettent alors que pour la première fois de l'histoire de la Ve République un Président doit avouer son échec avant même la fin de son premier mandat et renoncer à une nouvelle candidature. Cet échec, ce terrible bilan ne vient pas de nulle part ou d'une opposition de droite si affûtée qu'elle aurait poussé François Hollande au renoncement. Cet échec puise sa source dans le renoncement à l'espérance née du rejet de Nicolas Sarkozy et du discours antilibéral du candidat socialiste. La genèse de l'échec, c'est la soumission, dès l'automne 2012, au traité budgétaire européen qui porte en son sein l'austérité, la soumission aux dogmes des traités européens libéraux. À cette époque, Bernard Cazeneuve était d'ailleurs ministre délégué chargé des questions européennes. Être élu pour lutter contre la finance et valider dans la foulée un traité de soumission aux intérêts financiers garantissait la suite du quinquennat et la débandade actuelle du pouvoir exécutif et de sa majorité.

La suite ne fut donc pas une surprise…

Éliane Assassi. Le pacte de responsabilité et le choix clair d'une politique d'austérité, c'est-à-dire de restrictions des dépenses publiques et de contraintes pesant sur les salariés, furent les premières manifestations de cette soumission aux choix libéraux. La mesure phare de ce pacte, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le

DR

CICE, a frappé et frappe encore par son caractère unilatéral. Ce qui devait être du donnant-donnant avec le patronat – rappelons-nous que M. Gattaz avait promis un million d'emplois ! – est donc devenu un formidable cadeau. Le bilan du quinquennat est marqué par cette disposition inique. Ce crédit d'impôt a coûté 60 milliards d'euros depuis sa création au budget de la nation, et vous proposez aujourd'hui une nouvelle progression, à hauteur de 7 %. Carrefour, par exemple, a empoché 146 millions d'euros en 2014 au titre de ce dispositif, alors que, depuis 2012, la progression de ses dividendes est de 25 % ! Quant au groupe Auchan, il a reçu 88 millions d'euros, alors que les salaires de ses dirigeants étaient augmentés de 12,5 % en 2015 ! Et comment justifier que La Poste, qui a empoché, en 2015, 341 millions d'euros au titre du CICE, poursuive aujourd'hui sa politique d'autodestruction ? Et que dire de la loi Travail ? Les recours successifs à l'article 49-3, la mobilisation policière excessive, dangereuse, n'ont pas eu raison de l'hostilité majoritaire de nos concitoyennes et nos concitoyens. La loi Travail, c'est le retour à la solitude du travailleur face à la puissance patronale. Cette loi nous ramène aux rapports de classe du début du XXe siècle. Nous avons déposé une proposition de loi visant à abroger cette loi Travail, discutée ici, au Sénat, le 11 janvier 2017. Nous montrerons alors à tous ceux qui, majoritaires, je le répète, rejettent cette loi inique que la parenthèse désenchantée peut être refermée, que l'espoir d'une rupture avec les choix libéraux, conservateurs qui ont prévalu est le bon pari pour l'avenir. Par ce texte, déposé ici au Sénat, dont chacun sait qu'il est le laboratoire des projets de la droite où foisonnent les prétendants aux postes ministériels, nous porterons le débat pour contrer le projet ultra-conservateur de M. Fillon.

Estimez-vous que la politique conduite par ce gouvernement facilite le retour au pouvoir de la droite ?

Éliane Assassi. La soumission aux dogmes libéraux qui marque ce bilan est un véritable tremplin pour cette droite qui entend en finir avec le droit du travail avec une violence inouïe. La surenchère sécuritaire, la prolongation sans fin d'un état d'urgence d'exception, les errements de la déchéance de nationalité encouragent une grave dérive droitière. Le projet visant à achever la casse des services publics, avec la suppression irresponsable de 500 000 fonctionnaires, le plan de destruction de la sécurité sociale, la liquidation définitive du Code du travail sont aujourd'hui, par la faute des concessions à l'idéologie du marché et de la mondialisation financière, à cette vague née des mesures Thatcher et Reagan, une remise en cause des idées de solidarité qui fondent notre République. Ce projet funeste de la droite est minoritaire dans le pays et, sur de nombreux points, largement minoritaire. La France ne veut pas de la semaine des 48 heures, elle ne veut pas de la suppression de l'ISF. Cette France, elle veut des écoles ouvertes à tous, qui fonctionnent. Elle veut des hôpitaux permettant l'accès aux soins pour tous. Elle veut une police de proximité. Cette France, elle veut des logements accessibles pour la jeunesse, pour les travailleurs, pour les personnes âgées aux revenus modestes. Cette France, notre France, elle veut vivre dans la paix, ensemble, sans haine de l'autre. Elle veut remettre en son cœur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, idéaux qui s'affichent encore aujourd'hui, et pour longtemps, je l'espère, sur le fronton de nos mairies.

La victoire de François Fillon n'est donc pas inéluctable ?

Éliane Assassi. Oui, cette droite peut être battue lors des prochaines échéances électorales, mais seule la rupture exprimée fortement en 2005 par le peuple avec les dogmes libéraux permettra de créer la dynamique pour battre cette droite et l'extrême-droite. Aujourd'hui, l'heure est au rassemblement pour contrer le retour au pouvoir d'une droite qui entend construire, à l'image de Donald Trump, un nouveau monde sans frein pour les puissances capitalistes. Et chaque jour compte pour reconstruire l'espoir.

Dans cette page

Éliane **Assassi**

ORDRE DU JOUR

▶ JANVIER

▶ 11
- Proposition de loi du groupe CRC visant à abroger la loi Travail
- Proposition de résolution européenne du groupe CRC sur la reconnaissance de l'enseignement supérieur comme un investissement nécessaire à l'avenir

▶ 12
Débat sur la situation de l'hôpital à la demande du groupe CRC

▶ 17
Égalité réelle outre-mer.

RELIRE PAUL VERGÈS POUR LUI RENDRE HOMMAGE

Disparu à l'âge de 91 ans le 12 novembre dernier, Paul Vergès, c'est peu dire, a marqué l'histoire de La Réunion et celle de la République. Jeune combattant contre le nazisme, militant des luttes anticoloniales et anti-impérialistes, communiste dès sa prime jeunesse jusqu'à sa disparition, inlassable promoteur de son île, il fut aussi un visionnaire, saisissant très tôt les enjeux pour l'humanité des bouleversements démographiques et climatiques. Relire aujourd'hui ses écrits, tel ce discours prononcé le 1er octobre 2014 à la tribune du Sénat à l'occasion de l'installation de l'assemblée nouvellement élue, est une manière de lui rendre hommage. Et de poursuivre son combat.

L'enjeu d'une nouvelle **civilisation planétaire**

DR

Permettez-moi, mes chers collègues, de nommer la première force dynamique et durable qui me semble souvent sous-estimée : celle de la transition démographique mondiale. Tous les démographes nous ont annoncé une population mondiale de 7 milliards d'habitants en 2013 et l'ont estimée à 9 milliards 500 millions en 2050, donc dans une génération. Or 2 milliards 500 millions de plus, en quelques décennies, c'est l'équivalent de toute la population mondiale en 1950. Ces chiffres nous font prendre conscience que nous vivons à un moment crucial de toute l'histoire du genre humain. Déjà le réchauffement climatique au cours du siècle a des conséquences dans tous les domaines pour la vie humaine : climat, santé, vie économique, sociale et politique, environnement terrestre, aérien et maritime. Rien n'est acquis, tout est à faire. Et l'enjeu est une nouvelle civilisation planétaire. Ces deux forces planétaires et durables agissent dans un contexte particulier qui voit les progrès de la recherche, de la découverte, de l'innovation, de la mise en valeur de ces découvertes, se réaliser à un rythme accéléré qui sera la marque de notre siècle, dans tous les domaines de l'activité humaine. Dans cette vision des nouvelles données à l'échelle mondiale, nous revenons à l'immédiat : que faire dans cette crise de ce que l'on appelle la mondialisation ? C'est-à-dire la mise en application du système économique actuel – le capitalisme – à son stade ultime de développement : la mondialisation. Dans sa logique, ce système remet en cause l'existant : le marché national ou régional, l'expansion économique, sociale, financière et politique adaptés à ces critères. Cette remise en cause provoque dans le niveau du développement économique, social et politique de tel État ou de telle région des réactions de contestation ou d'alignement. Il est évident que tous ces phénomènes–démographiques, climatiques, révolutions scientifiques et techniques, mise en place du marché mondial – ont des interactions dont les conséquences sont de plus en plus importantes. Tel est, à ce début d'une nouvelle mandature de notre assemblée, ce qui marquera toute sa durée. Et cela, quel que soit le domaine de l'action et quel que soit l'objectif poursuivi. C'est une liaison logique, obligatoire, même si elle n'est pas toujours évidente. Permettez-moi de citer brièvement pour la démonstration, une situation que je pense connaître : celle de l'île de La Réunion. Une île dans le sud-ouest de l'océan Indien, inhabitée, montagneuse, tropicale, de taille modeste, de très grande diversité végétale et animale. Un vrai paradis, un véritable laboratoire. Trois siècles et demi après son peuplement, où en est-on ? La population est passée de 240 000 habitants en 1946 à 840 000 en 2014, et atteindra un million dans 15 ans. Dans le même délai, la population de Madagascar, voisine de La Réunion, estimée à 4 millions en 1947 se monte à plus de 23 millions en 2013 et sera de 55 millions 500.000 en 2050. Dans le même délai, dans une génération, un quart de la population mondiale vivra en Afrique. Sur le plan de la mondialisation, c'est le pilier canne/sucre, séculaire dans l'île qui est menacé de disparition. Sur le plan social, ce sont près de 30 % de chômeurs (ce qui correspondrait en France à 10 millions de personnes, en égalité de taux de chômage), dont près de 50 % pour les jeunes, 46 % de la population sous le seuil de pauvreté, 240 000 personnes vivant des minima sociaux. Le gouvernement a décidé, dès le 1er janvier 1947, une sur rémunération de 53 % actuellement de plus qu'en France, au nom du coût de la vie, et cela seulement pour la fonction publique d'État. Sur le plan du réchauffement climatique, l'île est frappée actuellement par une très grave sécheresse et un déficit en eau dans tous les bassins. Dans un pays tropical, et de cyclones dévastateurs, sur le plan de l'environnement et de la biodiversité, le littoral est menacé à terme par l'élévation du niveau de l'océan. Et c'est là qu'est projeté un grand chantier sur la mer ! Si j'ai cité cet exemple d'une île de l'océan indien, à 10 000 km de l'Europe, c'est pour démontrer que pour une île modeste, les conséquences de l'action des grandes forces durables présentes sur le plan mondial sont capitales. Il en est de même pour tout pays, pour toute région dans le monde. À l'aube de ce nouveau mandat, j'ai conscience de la responsabilité de chacune et de chacun siégeant sur ces bancs, devant la complexité, la difficulté et l'urgence des défis à relever. Que la question posée soit à l'échelle locale, nationale, européenne ou mondiale, elle est portée dans une perspective globale, donc solidaire, soulignant par là que pour la première fois, l'humanité a conscience de ce destin commun de toutes les fractions de la population mondiale. C'est en cela que les destins des uns et des autres apparaissent de plus en plus liés et solidaires, faisant apparaître notre conviction et donc notre espérance commune de voir la fin des luttes du 21e siècle ouvrir une nouvelle ère à la nouvelle civilisation qui s'annonce. Peut-on évoquer Jean Jaurès lorsqu'il déclarait : *« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir ».* Que cette nouvelle ère illustre la volonté de voir se réaliser – enfin – pour le monde la devise de notre République – Liberté, Égalité, Fraternité.

Ils sont souvent absents, mais quand ils participent aux débats, les deux sénateurs frontistes s'illustrent par des prises de position marquées du sceau de la régression sociale.

Le vrai visage du **FN au Sénat**

Patrick Abate, sénateur de Moselle et **Dominique Watrin,** sénateur du Pas-de-Calais.

Ils sont deux, et le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils ne brillent pas par leur présence. Stéphane Ravier et David Rachline, élus sénateurs sous l'étiquette Front national en septembre 2014, illustrent à eux deux l'incompétence et les idées d'un parti qui se dit être le premier parti de France. Retour sur leur *« activité »* parlementaire… *« Ils sont jeunes, fraîchement élus et incarnent le renouveau du Sénat »,* dixit Marine Le Pen à la sortie des élections sénatoriales de 2014. Force est de constater que ceux qui devaient *« réveiller le Sénat »* n'ont même pas réussi à y assurer une présence minimale ! Ces deux parlementaires brillent en effet le plus souvent par leur absence. Ainsi, les deux sénateurs FN ont-ils été totalement absents du débat mené sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2016 et pour 2017 (une *« paille »* de 500 milliards d'euros !). Ceux qui se disent volontiers les « représentants du peuple » ont donc validé par défaut les 7,5 milliards d'euros de coupes budgétaires imposées à l'Assurance Maladie et aux Hôpitaux, les 25 milliards d'exonérations des cotisations sociales accordées essentiellement aux grandes entreprises, la remise en cause de l'universalité des prestations familiales, l'amendement voté à l'époque par l'UMP et l'UDI-UC reportant à 69 ans l'âge de la retraite à taux plein, les difficultés rencontrées par les salarié(e)s et les associations d'aide à domicile et l'augmentation du taux de CSG pour 460 000 retraités. Un comble pour ceux qui se présentent comme les défenseurs de *« l'ouvrier français »* et des *« classes populaires »* ! De la même manière, M. Ravier et M. Rachline, s'ils siègent respectivement en Commission Culture et Éducation, et en Commission Aménagement du Territoire, n'y sont que rarement présents. Or c'est dans les commissions que se dessinent les textes et que se mène le travail parlementaire. Ainsi quand les sénateurs les plus présents totalisent une centaine de séances de commission par an, le premier n'a été présent qu'à 16 commissions et 23 pour son collègue, sans jamais y intervenir ! Un moyen probablement aussi pour le FN de ne pas étaler ses divisions et de masquer son propre projet antisocial, à l'inverse exact de sa communication électorale. Lorsqu'ils sont présents, les deux élus s'illustrent par des propositions marquées du sceau de la régression sociale. Récemment, lors de l'examen de la loi Travail (dite Loi El-Khomri), les parlementaires du Front national se sont fait remarquer en déposant des amendements, finalement retirés au dernier moment, visant à contourner les syndicats, à libéraliser le marché du travail, à supprimer le compte pénibilité, ou encore à réduire à *« deux mois »* la durée de la baisse des commandes ou du chiffre d'affaires qui permet de caractériser les difficultés économiques et autoriser ainsi les licenciements économiques. Un programme franchement pas en phase avec les revendications des travailleurs et des syndicats dont ils se disent les défenseurs, ni avec les déclarations publiques des mêmes acteurs vilipendant devant la presse un projet faisant *« énormément de mal aux plus fragiles de nos compatriotes »* et *« facilitant la vie aux très grandes entreprises et pénalisant encore plus les petites et moyennes entreprises ».* Sur l'année 2016, si l'on s'intéresse aux interventions faites par les deux sénateurs frontistes, elles se sont quasiment limitées aux débats sur l'état d'urgence, l'accueil des réfugiés, la lutte contre le terrorisme, l'asile et le droit des étrangers, avec toujours le même ressort : la division, la haine de l'autre et l'agitation des peurs, mais rien ou presque sur les droits des travailleurs, sur la lutte contre l'évasion fiscale ou le droit du travail. Nous aurions aimé au contraire les entendre nous expliquer comment ils concilient leurs postures sur la défense des services publics, des petites gens, des plus fragiles contre les puissants et la finance internationale quand le groupe FN au Parlement européen, et donc Marine Le Pen elle-même, a voté la directive sur le secret des affaires en avril dernier. Derrière le vernis populiste, la vraie nature du FN ressort assez vite : défiance vis-à-vis des syndicats, volonté de réduire la dépense publique, accord de fond pour détricoter le droit du travail… Les amendements déposés et retirés in extremis par David Rachline sur la loi Travail allaient plus loin encore que la droite dans la régression sociale ! De même, les sénateurs FN, malgré leur soi-disant *« patriotisme économique »,* sont restés muets sur la question des travailleurs détachés. Seuls les sénateurs communistes ont proposé la suspension de la directive européenne qui permet ces détachements, non pas pour diviser plus encore les peuples et les travailleurs, mais pour protéger chacun et réduire les profits engendrés par ce dumping social ! En conclusion, la stratégie du Front national est donc la suivante : faire croire qu'ils sont partout alors qu'ils ne sont nulle part. Le vrai programme du FN, c'est celui qui prône l'exclusion de l'étranger et plus généralement qui blâme le pauvre, forcément coupable de son sort comme en attestent notamment les tentatives pour priver le Secours populaire de local à Hénin-Beaumont et dans d'autres villes gérées par le FN. Cette tendance à la désinformation aura une importance dans les échéances électorales à venir, si l'on se fie à l'exemple récent des USA où une partie de l'électorat de Donald Trump s'est grandement nourri de ce genre de campagne de fausse communication. Il est de notre devoir de contrer ces campagnes de désinformation et d'encourager chacun à les dénoncer.

DR

Lors de l'examen de la loi Travail, les parlementaires du Front national se sont fait remarquer en déposant des amendements visant à contourner les syndicats, à libéraliser le marché du travail.

Dans ces pages

Patrick **Abate**

Évelyne **Didier**

Christine **Prunaud**

Pour une autre **politique ferroviaire**

Évelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.

L'avenir du transport ferroviaire en France suscite de fortes inquiétudes chez les élus, les usagers et les salariés. Il s'agit d'un secteur d'intérêt général, d'un réseau structurant pour notre pays, pour l'économie et pour la mobilité, d'un outil qui constitue une alternative crédible et efficace à la route et à l'aérien pour la transition énergétique et le passage à une économie décarbonée. Or les politiques de mise en concurrence et de privatisation, d'assèchement des ressources, d'endettement massif de l'opérateur et l'absence d'investissements publics à la hauteur des besoins font craindre pour la viabilité du système. Selon la Cour des comptes, il manque 11,8 milliards d'euros à l'AFITF, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, pour tenir ses engagements en matière d'investissement sur l'ensemble des infrastructures, dont le ferroviaire. Le changement de statut de la SNCF et l'arrêt des investissements dans des lignes nouvelles sont les deux solutions principales avancées, mais nous savons que c'est insuffisant. Rappelons que depuis trente ans nous créons les conditions du dépérissement du service public ferroviaire. Ainsi, nous avons instauré une concurrence déloyale avec la route et l'aérien. Pour bien comprendre les enjeux, il est utile de se pencher, même rapidement, sur l'histoire du rail français. Depuis 1827, la France a développé son réseau ferroviaire pour les besoins de l'industrie. Or, dès 1920, toutes les compagnies sont déficitaires, leur dette globale s'élevant à 37 milliards de francs en 1936 ! La nationalisation fut la réponse à cette situation périlleuse. Il y a donc quatre-vingts ans, la puissance publique avait su faire le choix de la reprise de la dette ferroviaire pour donner un avenir au rail. Le 31 décembre 1982, la SNCF devient un établissement public à caractère industriel et commercial, avec l'État comme unique actionnaire. Cela lui garantit une autonomie de fonctionnement et une unicité de commandement sur un réseau unifié et cohérent. Il s'agit alors d'un opérateur en charge du service public, qui a su également se doter d'une filière industrielle dont l'objet était de répondre aux exigences de performance technologique. Malheureusement, depuis trente ans, nous allons de recul en recul pour en revenir à la situation d'avant 1937 : un système ferroviaire morcelé dépendant de multiples décideurs ; un système éclaté auquel on demande d'être rentable partout, ligne par ligne. Un non-sens ! Petit à petit, l'exploitant, le réseau et l'industrie sont soit livrés au privé, soit abandonnés, comme c'est le cas pour les trains d'équilibre du territoire, dont l'exploitation a été arrêtée sur plusieurs axes. Une pression s'exerce parallèlement sur les collectivités pour qu'elles reprennent les activités jugées non rentables, comme les lignes dites capillaires. Les nouveaux investissements, notamment concernant les lignes TGV, sont confiés au privé, à travers les partenariats public-privé, les PPP. In fine, au moment du bilan, nous constaterons que cela aura coûté beaucoup plus cher à tout le monde. Les acteurs actionnaires soumettent le secteur à une telle pression que le service ne peut plus être rendu dans des conditions satisfaisantes. La financiarisation de l'économie n'est pas compatible avec l'économie réelle, car elle met en péril les industries, et notamment l'industrie ferroviaire. Le développement à l'international est devenu la priorité. Quant à la politique salariale, elle se résume à la réduction du nombre de cheminots : 28 000 suppressions de postes sont annoncées dans les sept ans à venir, comme si une telle solution était susceptible de résoudre les problèmes. Régulièrement, les gouvernements annoncent qu'ils vont investir pour relancer la machine. Certes, des choses ont été faites, mais, dans le même temps, on a privé l'industrie ferroviaire de financements pérennes et dynamiques : privatisation des autoroutes, abandon de l'écotaxe, non reprise de la dette ferroviaire... Autant de décisions qui condamnent le système ferroviaire au déclin par asphyxie financière. Il y a urgence à réorienter la politique ferroviaire nationale. Pour jouer son rôle de stratège, l'État doit programmer des lois pluriannuelles d'investissement. Il faut donner de la cohérence et de la lisibilité à notre stratégie ferroviaire. Il convient par ailleurs de soulager SNCF Réseau du fardeau de sa dette, qui ne cesse de s'alourdir – 50 milliards d'euros actuellement, mais cette dette est dynamique –, à l'image de ce qui s'est fait en Allemagne. Une telle démarche permettrait de se dégager de l'emprise des banques, qui gagnent tout de même chaque année 1,7 milliard d'euros avec cette dette, sur le dos du système ferroviaire. Pourtant, le Gouvernement vient encore récemment de refuser cette possibilité. Il convient également de recréer une filière intégrée et cohérente entre l'industrie ferroviaire, les infrastructures et les opérateurs. Il faut enfin replacer au cœur des politiques publiques la dimension d'aménagement du territoire du transport des personnes et des marchandises. Les exigences environnementales imposent de surcroît de donner la priorité au rail. La bonne gestion des deniers publics et le soin à apporter à notre développement économique imposent ainsi de conserver la maîtrise publique de ces secteurs. Il s'agit notamment de trouver une forme d'équilibre dégagé du poids de la rente financière en recherchant de nouvelles sources de financements dédiés, comme nous le proposons régulièrement : généralisation du versement transport, création d'une écotaxe gérée par le service des douanes, création d'un livret de financement des infrastructures et, surtout, retour des autoroutes dans le giron de l'État. Enfin, il faut mettre un terme aux exonérations sociales et fiscales indues des secteurs routier et aérien. Il faut créer la fiscalité et les outils dont nous avons besoin pour répondre aux besoins de nos concitoyens et de notre économie, dans le respect de notre environnement. Nous devons accompagner et développer notre industrie, et non pas du tout les marchés financiers.

Quand **Macron** sévit à Lannion

Christine Prunaud, sénatrice des Côtes-d'Armor.

Voici l'histoire d'un décret pris par Emmanuel Macron, lorsqu'il était ministre, au service d'un gros groupe financier et au détriment de l'environnement et de l'économie locale. En 2010, une filiale du grand groupe financier Roullier, la Compagnie armoricaine de navigation, a fait une demande d'exploitation de la dune du Crapaud en baie de Lannion, en Côtes-d'Armor, pour anticiper sur une directive européenne de 2013 visant à interdire l'exploitation du Maërl (aujourd'hui protégé : habitat très riche, assimilable à du corail). Au terme d'un bras de fer qui a vu toute une région se mobiliser contre ce projet d'extraction de sable minier, le ministre de l'Économie Emmanuel Macron signait, le 14 septembre 2015, un décret accordant une concession de quinze ans à la CAN. Un passage en force pour une extraction maximale de sable de 250 000 mètres cubes par an ! Comme l'a précisé lors de la fête de l'Humanité Bretagne, Florence Le Lieu, élue communiste à Ploumilliau, les conséquences de cette extraction au volume considérable sont catastrophiques d'un point de vue écologique (modification du trait de Côte, pollutions dans les nappes phréatiques, impact sur la qualité de l'eau, destruction de l'écosystème, désertification progressive de toute la baie....) Mais aussi d'un point de vue économique. En effet, les pêcheurs ne pourront plus travailler à court terme, des emplois non délocalisables seront donc sacrifiés au profit de la finance. De fortes mobilisations *« sur terre et en mer »* ont été effectuées par la population, le collectif du Peuple des Dunes en Trégor et les élus locaux. Cette expression de la colère citoyenne a permis de retarder l'extraction. Les demandes de la CAN ont été revues à la baisse et l'extraction ne sera pas autorisée pendant les périodes estivales. Malgré ces décisions, ce projet d'extraction reste un danger considérable pour la baie de Lannion. À ce jour, les extractions de sable sont à l'arrêt, *« par souci d'apaisement »,* mais peuvent légalement reprendre à tout moment. Le *« nouvel or jaune »* est la nouvelle obsession d'un puissant groupe financier qui dicte sa loi, sans se soucier ni de l'environnement ni des personnes concernées par les répercussions de ses activités lucratives.

Les sénateurs communistes appellent la population et les élus à s'opposer à chaque fermeture de bureaux et à se mobiliser contre la destruction du service public postal.

La Poste sous protection citoyenne

C'est le premier à monter sur cette table, posée là au milieu de la rue de Tournon, à quelques mètres du Sénat. Hissé sur ce piédestal improvisé, Jean-Pierre Bosino s'adresse à la foule des manifestants : postiers, syndicalistes, usagers venus dire leur colère face à des conditions de travail de plus en plus difficiles, leur souffrance entrainant parfois des suicides, face aussi à une dégradation du service public postal. Le sénateur de l'Oise les assure de son soutien et file rejoindre ses collègues du groupe CRC dans l'hémicycle. Ce jeudi 8 décembre, les postiers sont en grève à l'appel de SUD-PTT, de l'Unsa-Poste, et de la CGT-FAPT. Convergence Services Publics s'est également jointe au mouvement. Et coïncidence, le Sénat débat ce jour-là de la situation et de l'avenir de La Poste à la demande des élus communistes. *« Le constat est clair,* explique Jean-Pierre Bosino : *La Poste organise aujourd'hui les funérailles du service public, avec l'assentiment de l'État. En effet, au nom de la dématérialisation et de la transition vers le numérique, les services assurés en bureau de poste deviennent progressivement plus chers et sont de plus en plus pris en charge par des opérateurs privés. Tout est organisé pour que les usagers ne se rendent plus dans les bureaux de poste : réduction des amplitudes horaires, fermetures sauvages pendant l'été, mises en travaux qui se terminent en une fermeture définitive. Même l'intérieur des bureaux de poste est pensé de manière que les usagers ne veuillent plus y venir. Progressivement, les machines ont remplacé les agents et les sièges ont disparu, alors que les files d'attente se sont allongées. À cela s'ajoutent les retards de courrier, voire les non-distributions, que subissent quotidiennement les usagers. Ces dysfonctionnements sont la conséquence directe des restructurations et, notamment, de celle du tri postal. Ils ont des incidences pour les particuliers, pour nos collectivités, mais aussi pour les entreprises et l'attractivité du territoire. À Montataire, ville dont je suis maire, en août, nous n'avons reçu quasiment aucun courrier, avant que tout ne nous arrive d'un coup, en deux jours, au début de septembre ; pour certains envois, on comptait jusqu'à 28 jours de retard ! J'ai reçu de nombreux autres témoignages de ce type.* » Officiellement, La Poste s'adapte aux nouveaux usages et met en avant la diminution constante de son activité courrier pour justifier ces réorganisations. Un discours bien rodé, d'ailleurs repris à son compte au cours de ce débat par Christophe Sirugue, le secrétaire d'État à l'Industrie. Dans les faits, elle substitue à une logique de service public et d'aménagement du territoire une logique de rentabilité financière qui n'a rien à envier à celle mise en œuvre par la première multinationale venue. Cruelle illustration : 35 % du Fonds postal de péréquation territoriale, soit 50 millions d'euros, servent aujourd'hui à fermer des bureaux de poste ! En trois ans, La Poste a bénéficié de plus de 900 millions d'euros de crédit d'impôt au titre du CICE, et a supprimé 21 000 emplois nets dans la même période. En 2015, 70 % des embauches sont des CDD. En dix ans, la sous-traitance a été multipliée par cinq. Fort heureusement, souligne Brigitte Gonthier-Maurin, *« les réactions que suscitent les fermetures annoncées de bureaux de poste témoignent d'un attachement à ce service public. Ainsi, dans mon département, que ce soit à Bagneux, à Gennevilliers, à Malakoff ou à Nanterre, les maires sont mobilisés aux côtés des personnels et des usagers. Des collectifs "Touche pas à ma Poste", sur l'initiative d'habitants, d'élus, de syndicalistes, font signer des pétitions, en Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Meurthe-et-Moselle, dans l'Isère, la Loire et dans toute l'Île-de-France. Même lorsque les édiles concernés ne trouvent rien à redire à un projet de fermeture, des citoyens s'emparent du sujet. Ainsi, à Tours, où quatre bureaux de poste sont menacés, ce sont les comités de quartier concernés qui ont réagi, rejoints par les personnels et les syndicats ». Même mobilisation à Paris, où Pierre Laurent a apporté son soutien aux postiers et aux usagers. L'État, en tant qu'actionnaire unique, doit stopper cette course à la rentabilité financière, estiment les élus du groupe CRC. Et puisqu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur La Poste et son avenir, « faisons-le, proposent-ils, avec le personnel, les élus et l'ensemble des usagers. Voilà qui serait une vraie démarche démocratique et participative ». « Lorsque nous parlons d'usagers, de services publics et de proximité, La Poste nous répond clients, entreprise et rentabilité financière,* dénonce Jean-Pierre Bosino. *Nous appelons à prendre une autre direction, celle de la rentabilité sociale. La Poste a longtemps été une fierté pour nous tous. Aujourd'hui, nous appelons nos concitoyens à mettre La Poste sous protection citoyenne et nous les invitons, avec leurs élus, à refuser toutes nouvelles fermetures et toutes nouvelles suppressions d'emplois ».* Cette protection citoyenne devra se renforcer dans les prochaines semaines, devant un risque malheureusement accru : ce jeudi 8 décembre, contre l'avis des seuls élus communistes, l'Association des maires de France, l'État et La Poste ont aussi signé le nouveau contrat de présence postale territoriale pour les années 2017 à 2019. Ce contrat supprime le verrou démocratique que constituait l'accord préalable des conseils municipaux à toute fermeture d'un bureau de poste sur leur territoire, le remplaçant par un simple avis du maire, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles fermetures en cascade.

Dans ces pages

Jean-Pierre **Bosino**

Pierre **Laurent**

DIRECT DU GAUCHE

***Claude Malhuret a tenu le premier décembre dans l'hémicycle du Sénat des propos qui sonnent comme un déshonneur pour la République. À l'occasion d'une séance de questions d'actualité au gouvernement, le sénateur LR de l'Allier a demandé à ses collègues de droite et du centre, qui se sont exécutés, d'observer une minute de silence en mémoire de* « toutes les victimes de Fidel Castro » *que l'Histoire, selon lui,* « désignera aux côtés de Staline, de Kim Il Sung ou de Pol Pot, comme l'un des pires bourreaux de leurs peuples ». *Avant, pour faire bonne mesure, de tirer un trait d'égalité entre communisme et nazisme. C'est peu dire que de tels propos ont suscité l'indignation des élus du groupe CRC. Dans un courrier adressé au président du Sénat le jour même, Éliane Assassi a élevé la plus vive protestation contre cette* « agression verbale d'une rare violence ». « Les mensonges, les calomnies, l'outrance ont marqué l'intervention de ce sénateur animé par un anticommunisme virulent qui rappelle les pires heures de notre histoire, souligne-t-elle, heures marquées par le combat uni des républicains, qu'ils soient de gauche ou de droite, communistes ou gaullistes. M. le Président, le Sénat sort déshonoré d'un tel spectacle qui bafoue l'émotion considérable qui a parcouru le monde entier à l'annonce du décès de ce dirigeant qui a marqué l'histoire du XXe siècle et qui a symbolisé aux yeux de beaucoup, même s'ils n'adhéraient pas à l'ensemble de ses thèses, la libération puis la résistance d'un peuple face à l'impérialisme américain. Malgré l'embargo insupportable des États-Unis, ce pays a progressé, s'est développé, est devenu un exemple pour l'Amérique latine et le monde en matière de culture, d'éducation. Cela, M. Malhuret l'a tu et c'est une insulte pour le peuple cubain. M. le Président, vous qui en d'autres temps, affirmiez défendre l'idée d'un Sénat capable d'ouverture sur la société et le monde, comment pouvez-vous tolérer une telle fermeture, une telle radicalisation qui ne laisse rien présager de bon pour l'avenir de notre pays ? » *La présidente du groupe CRC s'est également adressée à l'ambassadeur de Cuba pour lui dire sa blessure* « pour le peuple cubain, pour tous ceux qui, dans le monde, partagent l'espérance de Fidel, celle d'un monde plus juste, un monde de dignité ».**

La médaille du Palais

Décernée une fois n'est pas coutume, à l'ensemble des sénateurs LR, lesquels se sont fait remarquer par leur absence lors du débat consacré, à la demande des élus communistes, à La Poste. Aucun orateur du groupe n'a même daigné prendre la parole au cours de ce débat. C'est à ce genre de silence républicain qu'on reconnaît les défenseurs infatigables du service public !

Le cauchemar de «1984» en passe de se réaliser ?

Les élus du groupe CRC demandent l'annulation du décret instituant le fichier TES qui regroupe les données biométriques et personnelles de 60 millions de personnes.

Le gouvernement peut-il, grâce à un simple décret, sans le vote du Parlement, créer un fichier informatique regroupant des données biométriques personnelles et des informations relatives à l'état civil, comme le sexe, la couleur des yeux, la taille, les empreintes digitales, ou encore la filiation, de près de 60 millions de Français ? Oui, c'est tout à fait possible, et cela ne pose aucun problème à Bernard Cazeneuve, qui a justifié avec le sérieux qu'on lui connaît, et alors qu'il était encore ministre de l'Intérieur, la création du fichier TES le 16 novembre dernier lors d'un débat au Sénat, débat que le gouvernement s'est vu contraint d'accepter devant le tollé suscité par cette création. Pour Bernard Cazeneuve, aucune raison de s'inquiéter : le décret du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports, base qui existait déjà, et aux cartes nationales d'identité, base nouvellement ajoutée, est une simple étape de la modernisation du service public, visant à simplifier la délivrance des titres d'identité tout en augmentant leur sécurisation. Sans compter qu'au passage, ce mégafichier relatif aux Titres électroniques sécurisés permet de supprimer 1300 postes de fonctionnaires. *« Afin de faire des économies budgétaires, le Gouvernement a donc choisi de créer une machine infernale, un fichier centralisé qui contiendra non seulement l'ensemble des données à caractère personnel, mais aussi les données biométriques de la quasi-totalité de la population de notre pays,* déplore Éliane Assassi. *Ces informations seront accessibles à un nombre impressionnant d'agents qui dépendent tout autant des services centraux des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères que des préfectures, des sous-préfectures, des services diplomatiques et consulaires, des services de renseignement ou des communes, et j'en passe ! La photographie numérisée, donnée biométrique et donc éminemment sensible, pourrait même être accessible aux agents qui travaillent avec leurs homologues d'Interpol. Il existe pourtant une alternative à la création de ce mégafichier. La CNIL propose d'ailleurs la mise en place d'une puce sécurisée sur les cartes d'identité elles-mêmes. Nous courrions ainsi moins de risques en matière de détournement et d'atteinte au droit et au respect de la vie privée, puisque cela permettrait au détenteur de la carte d'identité d'être le seul à posséder les données biométriques le concernant. Cependant, cette alternative a été balayée d'un revers de la main, car elle a été jugée trop coûteuse. »* La présidente du groupe CRC est tout aussi sévère à propos de la méthode retenue par le gouvernement : *« Passer une nouvelle fois par la voie réglementaire, déniant ainsi au Parlement son rôle de législateur, participe purement et simplement du déni démocratique, et c'est d'autant plus vrai que le sujet touche aux libertés fondamentales ! La voie réglementaire représente un danger démocratique à elle toute seule, facilitant la transformation de cette base de données à des fins d'identification. Comme chacun le sait, rien ne sera plus facile que de transformer d'un trait de plume ce fichier d'authentification en véritable fichier de police, facilitant la recherche de l'identité d'individus à partir de leurs empreintes ou de leur photographie. En outre, l'argument du verrouillage juridique ne tient pas. Si le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État ont validé la constitution d'un fichier à des fins d'authentification, ils l'ont fait à la condition que la mise en œuvre prévue soit adéquate et proportionnée à un objectif d'intérêt général. Qui nous dit que, dans le futur, dans un contexte de menace terroriste, par exemple, l'on ne jugera pas que l'accès à cette gigantesque base de données personnelles et biométriques à des fins d'identification relève justement de l'intérêt général ? »* Bernard Cazeneuve devrait relire George Orwell. Il y réfléchirait peut-être à deux fois avant de donner vie à son Big Brother.

DR

Un effort indispensable pour l'enseignement supérieur

Les pays de l'Union européenne doivent-ils faire un effort important et soutenu en faveur de l'enseignement supérieur ? Oui, estiment les membres du groupe CRC. Non leur a répondu le Sénat en rejetant une proposition de résolution européenne qui invite le gouvernement français à proposer cet objectif à ces partenaires européens. La commission a d'abord rejeté cette proposition, avant que la majorité sénatoriale n'en fasse de même en séance publique le 11 janvier 2017. Déposé à l'initiative de Brigitte Gonthier-Maurin, ce texte n'a pourtant rien de révolutionnaire. Il demande que l'Union et les États membres s'engagent à reconnaître l'enseignement supérieur comme un investissement nécessaire à leur avenir et retiennent un objectif de 2 % du PIB pour les dépenses d'enseignement supérieur à l'horizon 2025. Les sénateurs communistes proposent également que les dépenses publiques d'enseignement supérieur ne soient pas prises en compte dans le calcul des déficits publics des États membres. Ils considèrent que le développement de l'enseignement supérieur dans l'Union doit s'effectuer dans des conditions garantissant l'autonomie intellectuelle des universités, tout en assurant une réelle démocratisation de l'accès aux études supérieures. Ce qui implique que les dépenses d'enseignement supérieur doivent être essentiellement couvertes par un financement public. *« L'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur s'est effectuée dans un contexte global de tendance à la stagnation ou à la diminution des dépenses publiques en faveur de l'enseignement supérieur, même si là encore les situations sont contrastées,* explique la sénatrice des Hauts-de-Seine. *Depuis 2010, ces dépenses ont en effet augmenté dans certains États membres, mais ont stagné ou diminué dans la plupart d'entre eux. Ainsi, la dépense publique moyenne pour l'enseignement supérieur au sein de l'Union demeure inférieure à 1,3 % du PIB. Le risque est donc grand, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, de voir le développement de l'enseignement supérieur reposer de plus en plus sur les étudiants et leurs familles. Or, l'exemple des États-Unis montre les effets qu'on peut attendre d'une telle évolution : certes, la dépense totale en faveur de l'enseignement supérieur est élevée (2,8 % du PIB), mais les conséquences sociales sont lourdes : fortes inégalités entre les établissements, logique financière et concurrentielle, endettement considérable des étudiants lors de leur entrée dans la vie professionnelle : la dette cumulée des étudiants américains atteint 1 160 milliards de dollars, soit plus de 6 % du PIB des États-Unis. Il serait inacceptable que l'Union européenne et les États membres s'engagent peu à peu dans l'assimilation de l'enseignement supérieur à un marché. Seul un financement essentiellement public peut garantir une véritable autonomie intellectuelle des universités, incompatible avec une logique marchande, et la poursuite d'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur, incompatible avec des droits d'inscription élevés et des bourses sur critères sociaux ne couvrant qu'une part réduite des dépenses incompressibles d'un étudiant. »*

Impressions *d'élue*

Égalité réelle ?

Je vais avoir la lourde tâche, dès le 17 janvier, de défendre les intérêts de La Réunion et des autres collectivités ultramarines dans le *« projet de loi égalité réelle outre-mer »* qui vient en débat au Sénat. Outre les interrogations légitimes que l'on peut avoir sur l'expression *« égalité réelle »,* force est de constater que, dans tous les outre-mer, on s'accorde à dire que le texte ne résoudra pas en profondeur les questions essentielles qui se posent. Car les difficultés que connaissent La Réunion et les autres régions et collectivités d'outre-mer sont considérables : des taux de chômage jusqu'à deux fois supérieurs à ceux de la France hexagonale ; des écarts de revenus inacceptables au sein d'un même territoire, allant du simple au triple ; un PIB par habitant et un IDH nettement inférieur à la moyenne nationale. Tous les indicateurs sociaux, économiques, culturels sont au rouge. La situation est *« hors norme »,* comme l'indiquait l'INSEE pour La Réunion. Ce texte aurait dû aussi aborder les questions d'insertion de ces outre-mer dans leur environnement géographique : les océans Indien, Atlantique et Pacifique. Comment La Réunion, comme la Martinique, la Guadeloupe ou la Guyane, pourront-elles relever le défi d'une intégration non seulement à l'espace français et européen, mais aussi régional ? La question est posée sur le plan institutionnel, mais aussi économique, puisque les pays de leur environnement ont des revenus extrêmement bas. Ce texte apportera quelques timides avancées, si des dispositions concrètes sont votées : une vraie représentativité des syndicats ; des aides à la mobilité des collégiens ou lycéens, diverses mesures sur les coûts bancaires ou postaux… Mais ce texte, qui a une portée à vingt ou vingt-cinq ans, ne répond que partiellement aux difficultés d'aujourd'hui. En aucun cas, il ne porte la réflexion sur ce que seront les outre-mer à l'avenir, confrontés à la poussée démographique, aux impacts du changement climatique, aux évolutions technologiques, et à une mondialisation toujours accrue des échanges commerciaux.

Gélita Hoarau, *sénatrice de La Réunion.*

DR

LA FACE CACHÉE DE SAMSUNG

À l'invitation de Michel Billout, une délégation de syndicalistes coréens de Samsung a fait halte au Sénat le 7 décembre, une des étapes françaises de sa tournée européenne. Reçus par le sénateur de Seine-et-Marne, ainsi que par Évelyne Didier et Dominique Watrin, qui les ont assurés de leur soutien, ces syndicalistes ont témoigné des pratiques effarantes et trop peu connues du géant coréen : répression de toute action revendicative, licenciements abusifs, surveillance des communications téléphoniques, filature, racket organisé en direction des sous-traitants, conditions de travail mettant en danger la vie et la santé de certains salariés. Selon un bilan établi cette année à Séoul par l'association Banolim, 76 employés du groupe sont morts d'une sclérose en plaques, de leucémies, ou d'autres tumeurs, sur un total de 223 salariés ayant développé ces affections. Fort d'une armée d'avocats et de juristes, Samsung refuse dans la plupart des cas de reconnaître le caractère professionnel de ces maladies, privant ces victimes de la moindre indemnité. Publié en octobre 2016, un rapport de la Confédération Syndicale Internationale détaille ces pratiques patronales d'un autre âge, avec ce titre particulièrement évocateur : **« Samsung : une technologie moderne, des conditions de travail médiévales ».** ***On ne saurait mieux dire.***

INSTANTANÉS

Dans cette page

Gélita **Hoarau**

Michel **Billout**

Bernard **Vera**

PIERRE LAURENT s'est adressé à la ministre de la Santé pour l'alerter sur le contenu d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à promouvoir une prise en charge de l'autisme basée sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé. *« Cette proposition de résolution,* écrit le sénateur de Paris, *portée par de nombreux députés de droite, vise l'interdiction de toute pratique psychanalytique dans la prise en charge de l'autisme. Si elle aboutissait, elle créerait un précédent puisque ce serait la première fois que le parlement et les pouvoirs publics s'immiscent dans la liberté des choix cliniques. C'est d'autant plus grave qu'il n'existe aucun consensus et aucune solution générale quant à la prise en charge de l'autisme. Les conséquences immédiates pour les malades et leurs familles seraient dramatiques. Toutes ces raisons ont amené la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, dans sa défense de la pluralité des approches scientifiques, à demander le rejet de cette proposition de résolution. Elle a lancé une pétition, à laquelle j'ai apporté mon soutien parmi d'autres personnalités. Je veux croire que sans plus attendre le gouvernement exprimera son opposition la plus résolue à ce texte. D'une brutalité inouïe il ne ferait qu'aggraver les difficultés, déjà bien grandes, de la prise en charge de l'autisme dans notre pays. »*

BERNARD VERA s'est félicité des résultats d'une rencontre entre les élus PCF de l'Essonne et le cabinet de la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse à propos du démantèlement de l'Office public interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, l'Opievoy, le plus important bailleur social de France. À l'issue de cette rencontre, l'État s'est en effet engagé à ce que la reprise de cet office gérant 30 000 logements par la SAHLM Agglomération parisienne ne se traduise pas par des augmentations de loyer. Un vaste plan de réhabilitation est aussi prévu, tout comme le maintien de l'intégralité des effectifs des salariés de l'Opievoy. *« Votre mobilisation est extrêmement importante, a lancé le sénateur de l'Essonne à l'adresse des manifestants venus accompagner cette délégation. Elle a énormément compté dans la réussite de cette rencontre avec le ministère. Ce sont des acquis très importants, mais tout n'est pas terminé. Nous devons rester mobilisés ».*